



PROCÈS-VERBAL

de la 8^e réunion ordinaire du conseil d'établissement
tenue le 21 mai 2019, à 18h30

Sont présents :

Mesdames	Geneviève Clavelle	Direction
	Marie-Claude St-Pierre	Service de garde
	Louise Miquelon	Personnel de soutien
	Annie Girard	Parent
	Mylène Brassard	Parent
	Sylvie Lefebvre	Parent
Messieurs	André Bordeleau	Représentant au comité de parents
	Christian Lord	Enseignant
	Mario Schinck	Enseignant
	Stéphane Proulx	Enseignant
	Pierre-Marc Savard	Enseignant
	Marc Lavoie	Parent
	Jérémy Veilleux-Champagne	Parent

Est absent :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance à _____.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____ et appuyé par _____ que l'ordre du jour soit _____.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 23 AVRIL 2019

Il est proposé par _____ et appuyé par _____ que le procès-verbal soit _____.

CE-18/19-01

CÉ-18/19-02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

4. QUESTION DU PUBLIC

5. SORTIES ÉDUCATIVES

6. PROJET ÉDUCATIF

7.

8. FONDATION DE L'ÉCOLE SAINTE-MARGUERITE

9. POINT DU SERVICE DE GARDE

10. POINT DES ENSEIGNANTS

CÉ-18/19-03

11. CORRESPONDANCE

12. AUTRES SUJETS :

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par ____ et appuyé par _____ que la séance soit levée à _____.

CÉ-18/19-04

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président,

La directrice,

André Bordeleau

Geneviève Clavelle